

## Première réunion du Conseil exécutif

Apia, Samoa  
10-11 septembre 2018

PROE/EB 01/DT.8.1.rev.2  
Page 1

### Point 8.1 de l'ordre du jour : *Rapport du comité d'audit*

#### Objet

1. Ce rapport est le sixième concernant les activités du Comité d'audit (CA) entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2018 ; avec des actualisations jusqu'à la fin du mois de juillet 2018. Ce rapport est conforme à la Politique de gouvernance et à la section 3<sup>1</sup> de la charte du Comité d'audit stipulant les détails relatifs aux responsabilités du CA. Il fournit un aperçu des domaines suivants :

		Page
<b>I</b>	Composition du CA	2
<b>II</b>	Travail du CA	2
<b>III</b>	Contrôles internes	2-3
<b>IV</b>	États financiers de 2016	3
<b>V</b>	Fonction d'audit externe	4-5
<b>VI</b>	Fonction d'audit interne	5
<b>VII</b>	Gestion des risques	6
<b>VIII</b>	Procédures et politique anti-fraudes	6-7

2. Le Comité d'audit est un élément clé et indépendant des dispositifs de gouvernance du PROE. Ses responsabilités consistent à superviser et surveiller la gouvernance, les risques et les questions de contrôle internes afférents au fonctionnement du Secrétariat.

<sup>1</sup> Section 3 (3.1-3.7) of the Audit committee charter

Details the responsibilities for

- Financial statements
- Internal Control
- Internal Audit
- External Audit
- Compliance
- Risk management
- Fraud Prevention; organisational values; code of conduct

## Historique

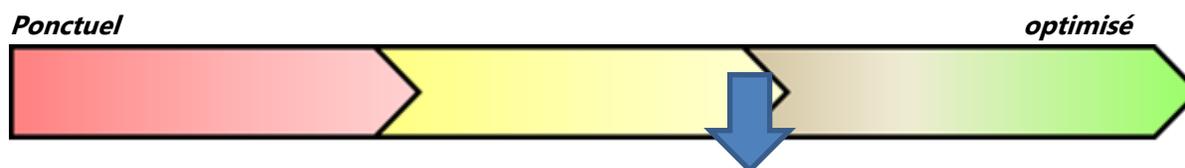
### I. Composition du Comité d'audit (CA)

3. Les cinq membres indépendants du Comité d'audit sont nommément : M. Tupuola Oloialii Koki Tuala, président du CA et associé au cabinet comptable Koki Tuala Chartered Accountant (KTCA) ; M. Mike Walsh, Haut-commissaire adjoint de la Nouvelle-Zélande ; M. Seiuli Aleta, directeur général intérimaire du bureau de Tokelau à Apia ; M<sup>me</sup> Rosita Maua'i-Matalavea, directrice adjointe au Ministère des Finances d'Apia ; M<sup>me</sup> Amanda Jewel, Haut-commissaire adjointe au Haut Commissariat australien, Apia. Les membres indépendants des services du CA sont bénévoles, à l'exception du président.
4. Les membres de la TROIKA pour 2017/18 : M<sup>me</sup> Gwendalyn Sisor, Directrice de projets, ministère des Ressources naturelles, de l'Environnement et du Tourisme ; l'honorable David Nicholson, Haut-commissaire de la Nouvelle-Zélande et M. Michael Appleton, Directeur et directeur d'unité pour les institutions régionales océaniques, Division régionale du Pacifique, Ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce ; Dr. Josie Tamate, Directeur-Général, ministère des Ressources naturelles ; Gouvernement de Nioué.

### II. Travail du Comité d'audit

5. Le Comité d'audit doit se réunir trois fois par an et peut se rencontrer plus souvent en cas de besoin. Pour la période considérée, le CA s'est réuni six fois : le 3 août 2017, le 30 novembre, le 27 février 2018, le 23 mars, le 17 avril et le 19 juillet. Les Membres recevront des comptes rendus des réunions sur demande ; la réunion spéciale de novembre 2017 traitait essentiellement des résultats financiers de l'année et des actions envisagées pour améliorer la position financière du PROE. Les recommandations de la réunion de novembre ont été intégralement mises en œuvre par le Secrétariat à la fin du premier trimestre de 2018.
6. Ce rapport utilise un graphique visuel pouvant aller de **ponctuel** à **optimiser**. Cette notation est subjective et reflète la vue d'ensemble du CA ; elle est donnée pour visualiser le texte figurant sous chaque graphique. Elle ne s'appuie pas sur une méthodologie spécifique de notation, bien qu'elle tienne compte de l'expérience cumulée des membres du comité.

### III. Contrôles internes



7. Le Secrétariat a passé l'évaluation dite des « sept piliers » de l'Union européenne réalisée en 2014/15 et en 2016 portant sur les contrôles internes du Secrétariat, et confirmant l'efficacité desdits contrôles internes du PROE. De nettes améliorations du système d'information sur la gestion financière (FMIS) et du système d'information sur la gestion de projet (SIGP) ont renforcé les systèmes de contrôle interne du PROE. Les contrôles internes sont assurés en continu par les audits que mènent les auditeurs internes et externes.

8. Les états financiers annuels vérifiés sans réserve du Secrétariat ont témoigné de la mise en œuvre efficace des systèmes de comptabilité et de contrôle interne.
9. La mise en œuvre efficace des politiques développées dans le cadre du projet de taille moyenne (PTM) de 2017 a fortement amélioré les contrôles internes des opérations du Secrétariat.
10. Le PNUD a également évalué les contrôles internes par rapport au Cadre de l'Approche harmonisée sur les transferts de fonds (HACT) au cours de son audit du rôle du PROE pour le « Renforcement des capacités en vue du développement de projets environnementaux régionaux et mondiaux dans le Pacifique à la date du 31 décembre 2016 » et a déterminé la cote de risque du PROE comme étant FAIBLE.

### Recommandations:

11. Le CA recommande que le Conseil exécutif :
  - **prenne acte** des améliorations en matière de contrôles internes liées à la mise en œuvre de politiques nouvelles et révisées qui ont été approuvées par le Secrétariat en 2016.
  - **prenne acte** du vaste travail effectué autour du système d'information sur la gestion financière (FMIS) et du système d'information sur la gestion de projet (SIGP), et
  - **recommande** que l'achat des modules du système d'information sur la gestion financière (FMIS), qui n'avait pas été effectué au moment de l'installation du nouveau FMIS pour des raisons financières, entre dans les priorités du Secrétariat dès que les finances le permettent.

### III. Contrôles internes



12. Le Comité d'audit a constaté qu'au cours des 12 dernières années le Secrétariat a fait face à des retards ou absences de paiement des contributions des Membres qui sont en partie responsables de la situation de financement de base actuelle du PROE.
13. Le Secrétariat a maintenu ses efforts remarquables pour améliorer la situation financière globale du PROE en mettant en place des mesures de contrôle des coûts opérationnels et des pertes de change ainsi qu'en explorant des possibilités d'accroître les revenus.
14. Les risques de change ont été réduits, passant de 98 258 USD en 2016 à 15 245 USD en 2017. Un excédent net de 445 982 USD en 2017 s'est traduit par un solde positif des réserves totales de 5 123 USD à la fin de 2017. Il s'agit là d'une substantielle amélioration qui a éliminé les résultats négatifs des réserves totales rencontrés au cours des quatre dernières années.

15. Le Secrétariat a revu sa politique en matière de réserves sur la base des recommandations du CA de l'an dernier. Compte tenu de cette évolution positive, le Secrétariat s'engage désormais à constituer des réserves et le CA supervisera les progrès.

**Recommandation:**

16. Le CA recommande que le Conseil exécutif :

- **prene acte** que la réception tardive des contributions volontaires des Membres reste un problème qui se traduit par des contraintes financières sur le budget annuel du Secrétariat.
- **demande** aux Membres de payer leurs contributions volontaires dans un délai raisonnable
- **félicite** le Secrétariat pour les résultats positifs de 2017 et encourage la direction à garder sur le long terme un compte de réserves positif.
- **salue** les efforts du Directeur général et de tout le personnel pour la réalisation rapide et satisfaisante des comptes financiers et de l'audit.

**V. Fonction d'audit externe**



17. En application des dispositions de l'article 29 du règlement financier du PROE, un auditeur externe est nommé tous les deux ans lors de la conférence du PROE. La société externe d'audit actuel est KPMG (Fidji). Leur responsabilité principale consiste à examiner les états financiers du PROE et à fournir une opinion conformément à l'article 32 du règlement financier du PROE. Les états financiers vérifiés pour l'exercice 2017 seront présentés durant cette réunion au point 5.5 de l'ordre du jour. Le CA apprécie le travail de l'auditeur externe et constate les modifications dans la présentation des comptes financiers conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).
18. La lettre du CA de 2017 adressée à la direction soulignait trois domaines à risque élevé :
- La gestion des risques de l'entreprise ;
  - Le renforcement de la fonction d'audit interne ; et
  - Les faiblesses des réserves.
19. Le CA recommande des actions pour résoudre ces problèmes d'ici trois mois et réitère les inquiétudes de l'auditeur externe concernant les principaux domaines suivant :
20. Gestion des risques de l'entreprise :
- Le Secrétariat doit garantir qu'une culture de la gestion des risques s'installe pour toutes les opérations du personnel.
  - Les chefs de projets doivent encourager l'utilisation du système d'information sur la gestion de projet (SIGP) pour saisir les projets afin que ces derniers soient gérés et supervisés de façon continue.
  - Le comité de risque nouvellement installé doit continuer à fournir activement des rapports à l'équipe de direction et veiller à ce que le manuel sur la gestion des risques et le registre des risques soient révisés et actualisés régulièrement.

21. Affecter des ressources au poste d'audit interne reste un défi à relever en raison des contraintes financières du Secrétariat. L'auditeur interne doit fournir un plan d'audit annuel qui prend en compte l'externalisation requise pour aider à trouver des solutions en matière de ressources humaines.
22. Le résultat de 2017 avec un excédent net de 445 982 USD (par rapport à 443 762 USD en 2016) a supprimé le solde débiteur des réserves totales qui perdurait depuis longtemps, pour un résultat positif de 5 123 USD à la fin de 2017.
23. Le CA prend note que l'excédent net obtenu en 2017 était avant tout le résultat de la mise en place de mesures de contrôle efficaces pour gérer les risques de change et les dépenses du budget de base. Tout en reconnaissant les progrès notables, le CA avait fortement conseillé au Secrétariat de continuer à gérer les dépenses et de renforcer les réserves globales.

#### **Rapport d'audit externe 2017:**

24. Une réunion par téléconférence s'est tenue entre l'auditeur externe et le comité d'audit en mars 2018 autour du rapport d'audit. Les états financiers vérifiés de 2017 ont reçu l'opinion sans réserve des Auditeurs externes.
25. Des audits des projets ont également eu lieu sur cette période pour des projets du PNUD. Le PNUD a désigné ses propres auditeurs pour effectuer ces évaluations.

#### **Recommandation:**

26. Le CA recommande que le Conseil exécutif :
  - **prend acte** des résultats positifs de l'évaluation des états financiers annuels de 2017 de l'auditeur externe ; et
  - **salue** la nouvelle démarche du Secrétariat consistant à fournir les projets d'états financiers annuels au CA avant la finalisation de l'audit et des occasions de consultation entre le CA et l'auditeur externe.

#### **VI. Fonction d'audit interne**



27. Deux audits, notamment la politique sur les frais de voyage et la carte de crédit, du plan de travail interne des auditeurs pour 2016 ont été poursuivis en 2017 et ont été achevés au cours du premier trimestre. Une enquête ainsi que trois projets d'audits supplémentaires ont également été menés. Le défi lié au manque de ressources humaines pour le poste d'auditeur interne en raison de ressources financières limitées du budget de base du Secrétariat reste à résoudre.

28. En conséquence, le plan d'audit pour 2017 n'a pas été totalement appliqué, mais trois audits nouveaux et supplémentaires de projets ont été réalisés.
29. Six réunions du CA ont été organisées en 2017. L'auditeur interne sert toujours de secrétariat au nom du CA pour la préparation des documents et la coordination des réunions des membres du CA. Le cadre dirigeant aide à consigner les comptes rendus du CA.

**Recommandation:**

30. Le CA recommande que le Conseil exécutif :
- **Prend acte** des contraintes de financement que connaît le Secrétariat pour résoudre les problèmes de moyens qu'il rencontre avec l'unité d'audit interne et encourage ce dernier à poursuivre ses efforts pour trouver une solution lorsque les ressources sont disponibles.

**VII. Gestion des risques**

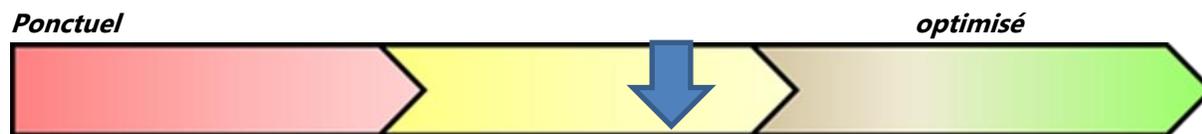


31. Le CA a noté que la nouvelle politique de gestion des risques avait été appliquée en 2016 dans le cadre du projet de taille moyenne soutenant le PROE en matière de renforcement institutionnel. Le nouveau registre mis à jour des risques est à présent complet et les risques de l'entreprise seront présentés à la haute direction en 2018 pour validation. Il est pris note du fait que les consultants du PTM ont recommandé d'embaucher un directeur ou un agent chargé des risques afin de veiller à ce que le travail effectué sur ces points pour le Secrétariat soit efficacement appliqué, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le manque de ressources pour remplir ce poste.
32. Le CA estime que l'introduction du plan de gestion des risques doit être traitée en priorité par les membres de la haute direction et l'ensemble du personnel. Le comité des risques est présidé par le Directeur général adjoint et compte d'autres directeurs et conseillers.

**Recommandation:**

33. Le CA recommande que le Conseil exécutif :
- **Prend acte** de l'achèvement du manuel/de la politique en matière de gestion des risques et de l'accent mis sur trois formes de risques à privilégier :
    - Risques à l'échelle de l'entreprise,
    - Risques spécifiques aux programmes/Services, et
    - Risques associés aux projets
  - **encourage** le Secrétariat à revoir et à actualiser régulièrement le registre des risques, et en particulier les risques de l'entreprise, et prend note que cela fera partie de la base du plan de travail annuel de l'auditeur interne.

## VIII. Politique et procédures de prévention des fraudes



34. Une adresse email consacrée au signalement de cas de fraude a été introduite : [fraud@sprep.org](mailto:fraud@sprep.org). La politique de prévention des fraudes est disponible sur le site internet du Secrétariat.
35. Le site internet du Secrétariat a été repensé et comporte désormais des pages sur la responsabilité et la transparence :: <https://www.sprep.org/accountability/home> Ceci a amélioré la visibilité du PROE dans ce domaine, en tant qu'Entité de mise en œuvre régionale pour le FVC et le Fonds d'adaptation.
36. Les formations de sensibilisation du personnel sont menées dans le cadre des programmes d'initiation du personnel par l'auditeur interne.
37. Aucune plainte ou cas de fraudes n'ont été reçus sur la boîte de messagerie dédiée aux fraudes au cours de 2017.

### Recommandation:

38. Le CA recommande que le Conseil exécutif :
  - **prend acte** de l'achèvement de la politique/du manuel sur la de prévention des fraudes et la protection des « lanceurs d'alerte » et du travail effectué jusqu'à ce jour par le Secrétariat dans ce domaine important du cadre de contrôle interne du PROE, notamment les tâches de sensibilisation de l'auditeur interne ;
  - **prend acte** des activités des membres du Comité d'audit & de l'auditeur interne ; et
  - **approuve** le rapport et les recommandations fournis par le Comité d'audit pour la période de juillet 2017 à juin 2018.